



Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - ☎ : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr

Pointe-à-Pitre, le 25 novembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tino Dambas L'ARROSEUR ARROSÉ ? LES MOUCHES SONT EN TRAIN DE CHANGER D'ANES !

Les grands planteurs de bananes, avec à leur tête Tino DAMBAS, tentent, par tous les moyens, d'éliminer la Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe.

A l'instar des Despointes, ils ont fait le choix d'asphyxier financièrement nos mandants et notre Confédération.

Tino Dambas s'amuse à multiplier les procédures en diffamation devant les juridictions.

Le Secrétaire Général de la CGTG, Jean-Marie NOMERTIN, a été convoqué une première fois le 6 avril 2018 en première instance devant le Tribunal de Grande-Instance de Basse-Terre. L'affaire a été renvoyée et plaidée le 6 avril 2019.

Le 24 mai 2019, le jugement rendu, a condamné Jean-Marie NOMERTIN à payer :

- Une amende de 5 000€ avec sursis,
- 2 000€ à Tino Dambas pour préjudice moral,
- 1 000€ au titre de l'article 723-15 du code de procédure pénale.

Le 28 mai 2019, Jean-Marie NOMERTIN a fait appel contre ce jugement.

Appelée le 2 juillet 2019, l'affaire a été renvoyée, puis retenue le 1^{er} octobre 2019 et mise en délibérée le 29 octobre 2019.

Le 29 octobre 2019, dans son arrêt n° 266, dossier n° 19/0195, la Chambre Correctionnelle de la Cour d'appel de Basse-Terre a relaxé notre Secrétaire Général.

La Cour a :

- Infirmé le jugement rendu en première instance,
- Fait droit à l'exception de nullité de la plainte avec constitution de partie civile,
- Constaté la prescription des faits,
- Renvoyé Jean-Marie NOMERTIN à des fins de la poursuite,
- Débouté Tino Dambas de ses demandes.

Dans son hérésie judiciaire, Tino Dambas persiste et signe.

Jean-Marie NOMERTIN a été convoqué une deuxième fois le 22 novembre 2019 pour diffamation devant le Tribunal de Grande-Instance de Basse-Terre par Tino Dambas qui lui reproche de l'accuser d'être un esclavagiste noir et un voleur.

Cette affaire a été renvoyée au 14 février 2020.

Tino Dambas a le toupet de faire appel à la justice alors qu'il ne cesse, avec la complicité de sa directrice des ressources humaines (???) Carole DESVARAINN, de violer les dispositions légales en :

- **Procédant au licenciement de certains de nos camarades et de sanctionner d'autres de 19 jours de mise à pied sous prétexte qu'ils n'ont pas signé une fiche justifiant leur absence du 1^{er} mai et du 8 mai 2018 (respectivement un jour férié et chômé et un jour férié) ;**
- **Refusant de payer l'intégralité des jours fériés ;**
- **Faisant travailler nos camarades en pleine alerte rouge (phase de confinement) lors du passage du cyclone ISAAC, le 13 septembre 2018 ;**
- **Convoquant nos élus à une réunion du Comité Social et Économique le 27 mai 2019, jour de commémoration de l'abolition de l'esclavage en Guadeloupe ;**
- **Opérant à tort des retenues de salaires...**

Le 2 octobre 2019, au lendemain du premier procès contre notre Secrétaire Général, il y a eu une vaste opération de contrôle en flagrant délit lié au travail dissimulé dans le secteur de la banane à l'instar des contrôles effectués en juin 2017 qui a entraîné la garde à vue d'un patron.

Ce contrôle a été fructueux !

Notre confédération a été convoquée et entendue par les autorités. La CGTG s'est constituée partie civile.

Depuis le 23 novembre 2019, soit au lendemain du renvoi du deuxième procès de Jean-Marie NOMERTIN, nos camarades travaillant pour le compte de Tino DAMBAS sont convoqués par la gendarmerie de Capesterre Belle-Eau pour être entendus sur le fait qu'ils ont été contraints de **travailler en pleine alerte rouge (phase de confinement) lors du passage du cyclone ISAAC, le 13 septembre 2018.**

Tous ceux qui ont été entendus ont porté plainte pour MISE EN DANGER DE LA VIE D'AUTRUI PAR PERSONNE MORALE (RISQUE IMMÉDIAT DE MORT OU D'INFIRMITÉ) PAR VIOLATION MANIFESTEMENT DÉLIBÉRÉE D'UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE DE SÉCURITÉ OU DE PRUDENCE LE 13 septembre 2018 à 00H au 13 septembre 2018 à 17H00.

Ils se sont constitués partie civile.

La Confédération en fera de même.

Serait-ce une coïncidence les plaintes et procès en cours ? Tino Dambas et ses conseillers doivent s'en mordre les doigts !

Les décennies de combat de la CGTG, et particulièrement ceux des 10 dernières années, seraient-elles en train de porter leurs fruits ?

La banane de Guadeloupe soi-disant « *banane des droits de l'homme* » **C'EST FAUX !**

Konba-la ka kontinyé !

**CONFEDERATION GENERALE
DU TRAVAIL DE LA GUADELOUPE
CGTG**
4, Cité Artisanale Bergevin - 97110 PAR
Tél.: 0590 82 34 61 - Fax : 0590 91 04 00
cgtg.confederation@wanadoo.fr

Secrétaire Confédérale
Marie-Agnès CASTROT

